

DOSSIER DE PRESSE

RE2020 :

MOMENT CHARNIÈRE POUR LA FILIÈRE BOIS FRANÇAISE LES FRANÇAIS PLÉBISCITENT LE BOIS DANS LE SECTEUR DU BÂTIMENT POUR DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DES CONSTRUCTIONS

Le bois a un rôle essentiel à jouer dans la réduction de l'empreinte carbone des bâtiments et ce sont les Français eux-mêmes qui le disent ! D'après la récente enquête menée par CSA pour la filière bois française, ils sont plus de 8 sur 10 (82 %) à faire confiance à la filière pour sa capacité à réduire les émissions de CO₂ du secteur et ainsi contribuer à la transition écologique en France. Ils sont même 74 % à juger le bois trop peu présent dans les constructions, estimant que la part actuelle de 8 à 10 % consacrée à ce matériau n'est pas suffisante pour réduire l'impact carbone du secteur du bâtiment. Il est urgent que les acteurs de ce secteur réagissent : 94 % de la population estime qu'ils devraient davantage prendre en compte l'impact environnemental des matériaux utilisés dans la conception des constructions ! Le secteur du bâtiment est en effet le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES) en France.



En ce sens, les Français sont près de 9 sur 10 (89 %) à approuver la décision du Gouvernement d'utiliser davantage le bois dans la construction de bâtiments neufs afin de réduire les émissions de CO₂ du secteur en France. Ils en attendent même plus : 96 % jugent important que le Gouvernement mette en œuvre une politique à long terme favorisant la plantation d'arbres et 92 % une politique favorisant les investissements financiers pour accompagner le développement des industries de transformation du bois (recherche, formation, scierie, etc.). Les Français sont en effet à 90 % à penser que la filière bois française doit être soutenue, car elle favorise le bois français. D'après 89 % d'entre eux, elle constitue un véritable atout économique pour le pays et 88 % s'accordent à dire qu'elle crée des emplois en France.

Les Français sont aujourd'hui nombreux à vouloir du bois chez eux, qui constitue même un plus pour le marché de l'immobilier. Sa présence a une influence positive dans le choix d'une location pour 75 % d'entre eux et ce chiffre grimpe à 80 % lorsqu'un achat est évoqué. 57 % se disent même prêts à consacrer un budget plus important pour l'acquisition d'un bien immobilier comportant du bois !

La filière bois française a donc un rôle clé à tenir dans le cadre de la RE 2020 - réglementation visant à réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment en favorisant l'utilisation des matériaux biosourcés comme le bois dans les constructions. Si cette réglementation est encore méconnue de 78 % des Français, ils sont 92 % à l'approuver une fois informés de ses objectifs. La filière bois, qui soutient cette réglementation, a lancé en février son « Plan Ambition Bois Construction 2030 » pour accompagner son entrée en vigueur, accélérer la réduction de l'empreinte carbone de la construction et soutenir la relance avec le bâtiment durable.

Le bois : de multiples qualités à valeur ajoutée pour l'immobilier

Les Français sont largement conscients des qualités du bois. Pour eux, est de loin le matériau de construction le plus écologique. Les deux tiers d'entre eux lui attribuent la 1^{re} place dans le domaine (66 %), largement devant la brique (16 %) et le verre (8 %). Au-delà, ils l'apprécient également pour ce qu'il apporte à une construction : caractère naturel (94 %), sentiment de confort (91 %), esthétisme, tant intérieur (91 %) qu'extérieur (86 %). Ils sont également nombreux à reconnaître ses caractéristiques isolantes : thermiques (87 %) et acoustiques (79 %).

Une filière de confiance avec une gestion durable des forêts pour assurer la transition écologique

82 % des Français sont confiants dans la capacité de la filière bois à réduire les émissions de CO₂ du secteur de la construction et à contribuer à la transition écologique en France. Ils estiment ainsi que le bois devrait être plus largement présent dans les bâtiments, et ce, quels qu'ils soient : maisons individuelles (90 %), bâtiments administratifs (90 %), habitats collectifs privés (85 %), sociaux (87 %), bureaux (87 %), etc. Il faut dire que les Français ont conscience des atouts du bois et de la filière pour assurer la transition écologique. Ils savent que le bois absorbe du CO₂ lorsqu'il pousse (95 %) et, qu'une fois récolté, il ne le rejette pas, mais le stocke (85 %). Et, s'ils ne sont encore que 60 % à savoir que le bois de construction est en grande partie issu des forêts françaises, ils ont conscience de leur gestion durable et raisonnable (74 %). 87 % des Français s'accordent ainsi à dire que la filière participe à l'aménagement des territoires français et 83 % qu'elle contribue à l'entretien des forêts et paysages.

« Plan Ambition Bois Construction 2030 » : la filière s'engage en 10 points

Pour espérer atteindre l'objectif de neutralité carbone que la France s'est fixée pour 2050 au même titre que les autres membres de l'Union européenne – c'est-à-dire **ne pas émettre plus de CO₂ que le pays en consomme**, il est aujourd'hui urgent d'accélérer le rythme de la transition écologique et de la décarbonation de l'économie. La Filière Forêt-Bois soutient l'ambition portée par le Gouvernement avec la future Réglementation Environnementale du bâtiment - dite RE2020. Cette réglementation doit permettre au secteur du bâtiment, qui compte parmi les plus émissifs du pays, de prendre sa part à la décarbonation de l'économie.

Dans ce cadre, les professionnels ont élaboré le « Plan Ambition Bois Construction 2030 » afin de renforcer dans la construction des bâtiments neufs l'usage du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre d'une mixité accrue des matériaux. Pour ce faire, la filière bois s'est ainsi engagée dès février dernier en 10 points, pour : former, développer l'emploi, mobiliser les volumes, investir en recherche et développement, développer l'offre en bois français, soutenir l'économie des territoires, favoriser la mixité des matériaux, planter et replanter, réduire les coûts, et recycler le bois en fin de vie.

Le bois dans la construction et la rénovation : le choix du bas carbone vert

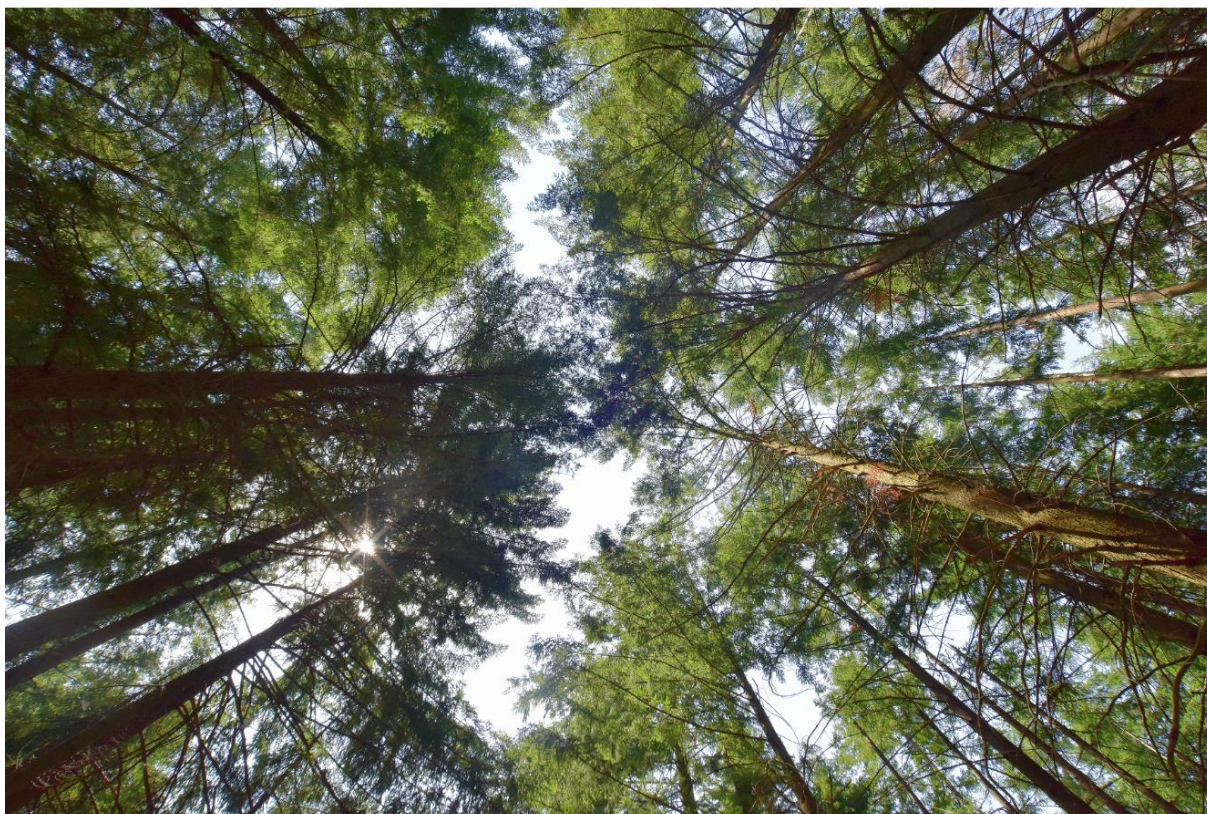
Faire le choix du bois dans le domaine de la construction et de la rénovation relève d'une démarche responsable et durable. Outre l'avantage d'être renouvelable, son empreinte carbone est en effet particulièrement faible puisqu'il présente le double avantage d'être moins émissif pendant sa phase de fabrication et de stocker du carbone sur l'ensemble de son cycle de vie qui peut être très long. Le bois permet ainsi de lutter contre le réchauffement climatique. En forêt, les arbres absorbent le carbone grâce au phénomène naturel de la photosynthèse. Moins énergivore pour sa transformation, une fois coupé et utilisé dans les constructions, le bois continue de stocker ce carbone emmagasiné. De plus, l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation permet de préserver des ressources épuisables de la planète utilisées dans d'autres matériaux de construction. Son utilisation permet aux forêts de se développer en coupant les arbres matures pour laisser la place aux jeunes pousses qui capteront à leur tour du carbone. La gestion durable des forêts permet d'entretenir les poumons de la planète.

Point de repère

1 m³ de bois

≈ 800 kg éq. CO₂ stockés

Source : Vademecum « Carbone Forêt-Bois, des faits et des chiffres » (FCBA)



SOMMAIRE

[ENQUÊTE]

**LES FRANÇAIS PLÉBISCITENT L'UTILISATION DU BOIS
DANS LES CONSTRUCTIONS POUR DIMINUER
L'EMPREINTE CARBONE DU SECTEUR DU BÂTIMENT !**

p. 5

[RÉGLEMENTATION]

**LA RE2020 : UNE RÉGLEMENTATION POUR RÉDUIRE
LES ÉMISSION CARBONE DU BÂTIMENT**

p. 11

[STRATÉGIE]

**LE PLAN AMBITION BOIS CONSTRUCTION 2030 :
LA FILIÈRE BOIS FRANÇAISE ENGAGÉE EN 10 POINTS**

p. 13

[ÉCONOMIE]

**LA FILIÈRE FORÊT-BOIS :
UN RÔLE ÉCONOMIQUE MAJEUR EN FRANCE**

p. 16

EN ANNEXE :

LE PLAN AMBITION BOIS CONSTRUCTION 2030

[ENQUÊTE]

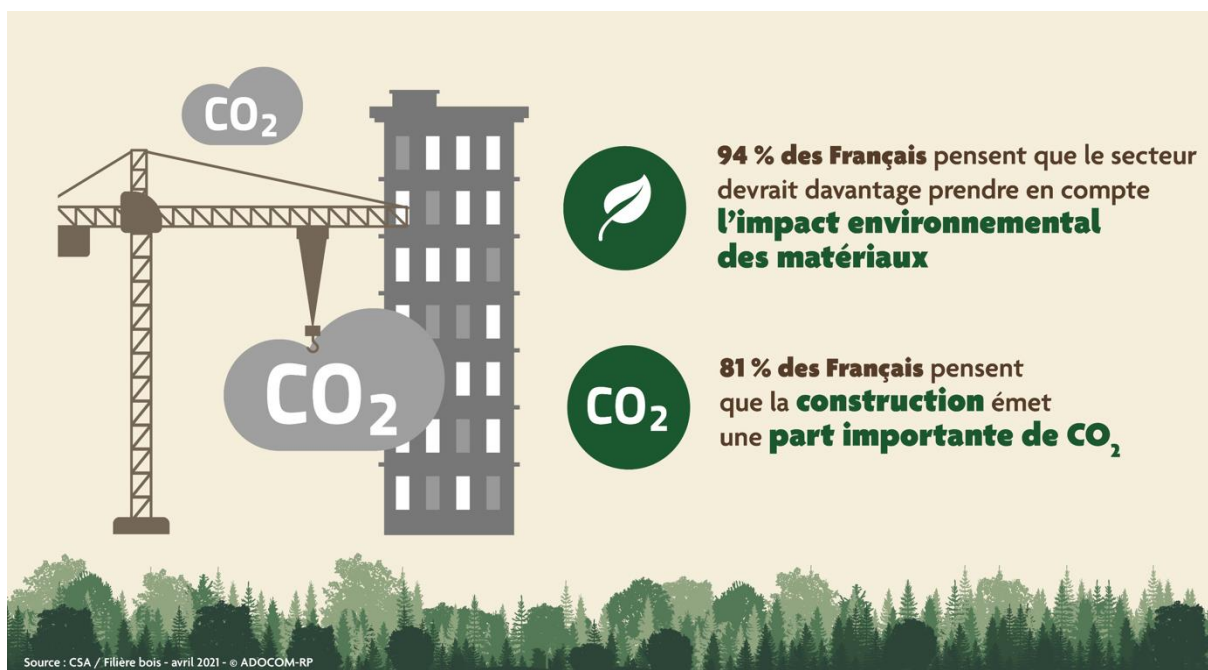
LES FRANÇAIS PLÉBISCITENT L'UTILISATION DU BOIS DANS LES CONSTRUCTIONS POUR DIMINUER L'EMPREINTE CARBONE DU SECTEUR DU BÂTIMENT !

Source : enquête menée par CSA pour la filière bois, du 25 mars au 1^{er} avril 2021 auprès d'un échantillon de 1 005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Les qualités du bois de construction massivement reconnues

Impact carbone des constructions : une prise de conscience du secteur jugée nécessaire

Une majorité de Français (81 %) considère que le secteur de la construction est responsable d'une part importante des émissions de CO₂, et ils sont même plus de 9 sur 10 (94 %) à estimer que les acteurs de ce secteur devraient davantage prendre en compte l'impact environnemental des matériaux utilisés dans la conception des bâtiments neufs.



Le bois : reconnu comme le matériau de construction le plus écologique

Le bois est le matériau de construction reconnu comme le plus écologique par les Français, loin devant les autres matériaux testés. Les deux tiers de la population (66 %) le placent en première position des matériaux les plus écologiques dans la construction de bâtiments neufs, loin devant la brique (14 %), le verre (8 %), le béton (6 %), l'acier (3 %) et le plastique (2 %).



L'utilisation du bois jugée insuffisante dans les constructions neuves

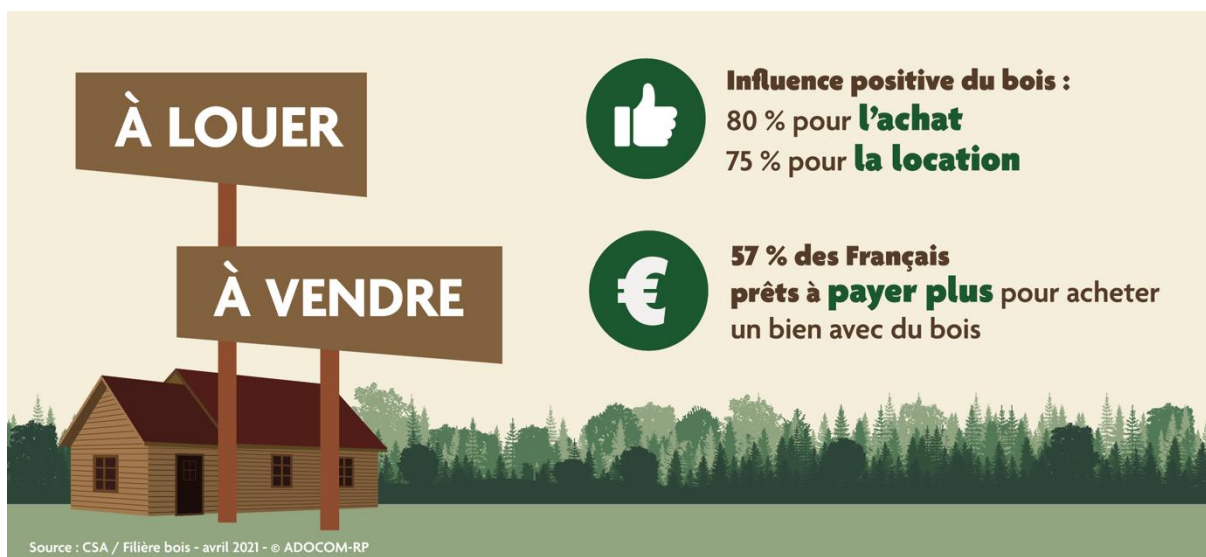
Les Français sont globalement conscients de la part consacrée au bois dans les nouveaux bâtiments. Ils sont en effet près d'1 sur 2 (49 %) à savoir qu'il représente moins de 10 % des matériaux utilisés dans les constructions neuves, quand ce taux s'établit effectivement entre 8 et 10 %. Et, d'après eux, cette part devrait être augmentée : ils sont 74 % à ne pas la juger suffisante pour réduire l'impact carbone du secteur de la construction en France.

Écologique mais pas seulement : de multiples qualités reconnues

Outre son aspect écologique, les Français ont une image très positive du bois. Ils sont 94 % à considérer que le bois renforce le caractère naturel d'une construction et 91 % le sentiment de confort. Selon eux, le bois favorise également l'isolation, tant thermique (87 %), qu'acoustique (79 %). Le bois joue également un rôle très important en matière d'esthétisme : d'après 91 % des Français, il permet d'embellir l'intérieur et 86 % l'extérieur.

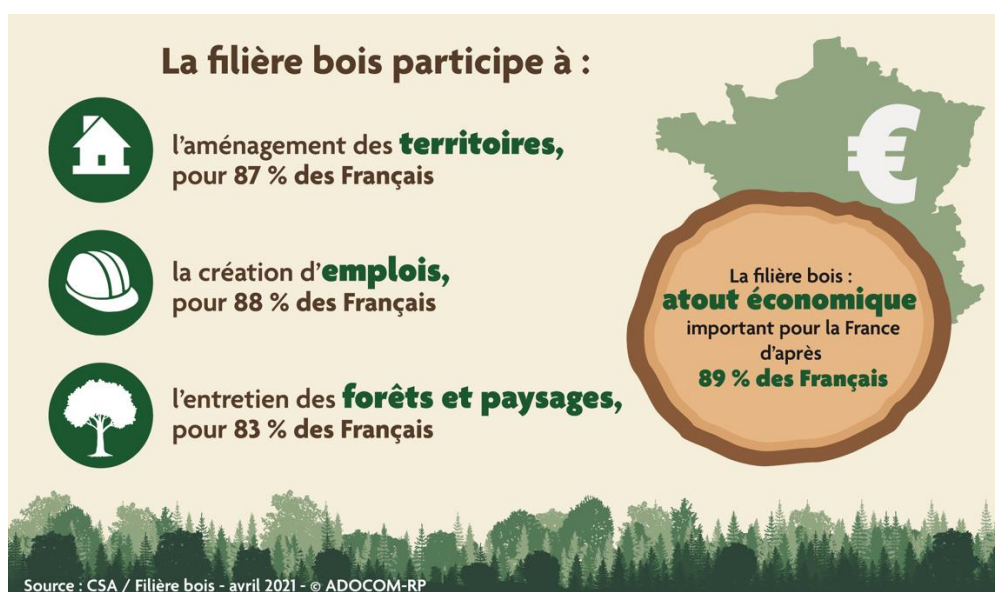
Un plus pour l'immobilier

La présence de bois est largement perçue comme étant positive au moment de choisir un bien immobilier, que ce soit pour le louer ou l'acheter. 75 % des Français estiment que la présence de bois est un facteur positif dans la location d'une habitation et cette part grimpe à 80 % lorsqu'un achat est évoqué, notamment lorsqu'il est présent dans la charpente (90 %), le parquet (88 %) et les aménagements intérieurs (86 %) et extérieurs (85 %). Ainsi, 57 % des Français confient qu'ils seraient même prêts à payer plus cher pour acquérir une habitation intégrant davantage de bois dans ses matériaux de construction.



La filière bois en France : un atout à soutenir

La filière bois française bénéficie d'une image très positive auprès de la population. 89 % des Français estiment ainsi qu'elle représente un atout économique pour le pays et 88 % qu'elle y crée des emplois. D'ailleurs, 9 Français sur 10 pensent qu'il s'agit d'une filière qui devrait être soutenue, car elle favorise le bois français. 87 % des Français s'accordent en effet à dire que la filière participe à l'aménagement des territoires français et 83 % qu'elle contribue à l'entretien des forêts et paysages.



Le bois : des qualités reconnues pour assurer la transition écologique des bâtiments

Les États membres de l'Union européenne se sont engagés en décembre 2020 à réduire leurs émissions de CO₂ d'au moins 55% d'ici 2030 afin de lutter contre le réchauffement climatique. Dans ce contexte, le Gouvernement français a présenté une nouvelle réglementation baptisée RE2020 visant à réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment. Cela aura pour conséquence d'augmenter la part du bois dans les futures constructions afin d'accompagner cette baisse des émissions de CO₂.

RE 2020 : une réglementation méconnue, mais approuvée

78 % des Français n'ont pas entendu parler de la nouvelle réglementation RE2020 visant à réduire l'empreinte carbone du secteur du bâtiment en favorisant l'utilisation des matériaux biosourcés comme le bois dans les constructions. Cependant, une fois qu'ils en prennent connaissance, ils sont 92 % à approuver la décision gouvernementale de prendre des mesures réglementaires visant à réduire les émissions de CO₂ du secteur de la construction de bâtiments neufs en France.

Le bois : un moyen de réduire les émissions de CO₂ du secteur du bâtiment

89% des Français approuvent la décision du Gouvernement d'utiliser davantage le bois dans la construction de bâtiments neufs afin de réduire les émissions de CO₂ du secteur en France. Il faut dire qu'ils sont 81 % à estimer que le renforcement de l'utilisation du bois dans la construction permettra de contribuer à réduire les émissions de CO₂.

Des actions gouvernementales en faveur de la filière bois attendues

Depuis la gestion des forêts jusqu'à la transformation des arbres, les Français attendent que le Gouvernement agisse en faveur de la filière bois française dans le cadre du renforcement de l'utilisation du bois dans la construction des bâtiments neufs. Ils sont ainsi 96 % à estimer important que le Gouvernement mette en œuvre une politique à long terme favorisant la plantation d'arbres en France et 92 % une politique favorisant les investissements financiers pour accompagner le développement des industries de transformation du bois (recherche, formation, scieries, nouvelles unités de transformation, etc.).

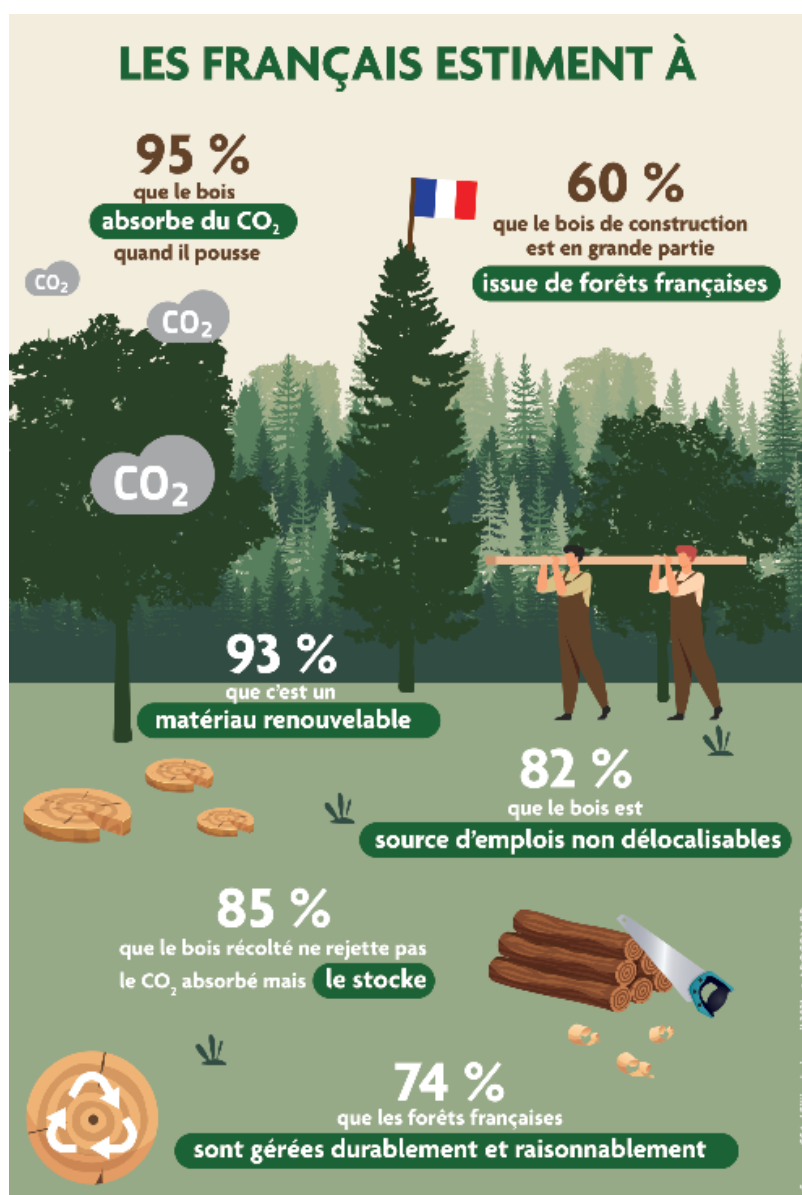


La filière bois : toutes les qualités pour assurer la transition écologique

82 % des Français sont confiants dans la capacité de la filière bois à réduire les émissions de CO₂ du secteur de la construction et à contribuer à la transition écologique en France. Il faut dire que la population a conscience des nombreux atouts que constitue la filière bois pour le secteur de la construction. Ils sont en particulier plus de 9 sur 10 à savoir que le bois absorbe du CO₂ lorsqu'il pousse (95 %) et qu'il s'agit d'une matière renouvelable (93 %). Ils sont également 85 % à être conscient que le bois, une fois récolté, ne rejette pas le CO₂ qu'il a absorbé, mais qu'au contraire il stocke. En revanche, seuls 60 % savent que le bois de construction est en grande partie issu des forêts françaises.

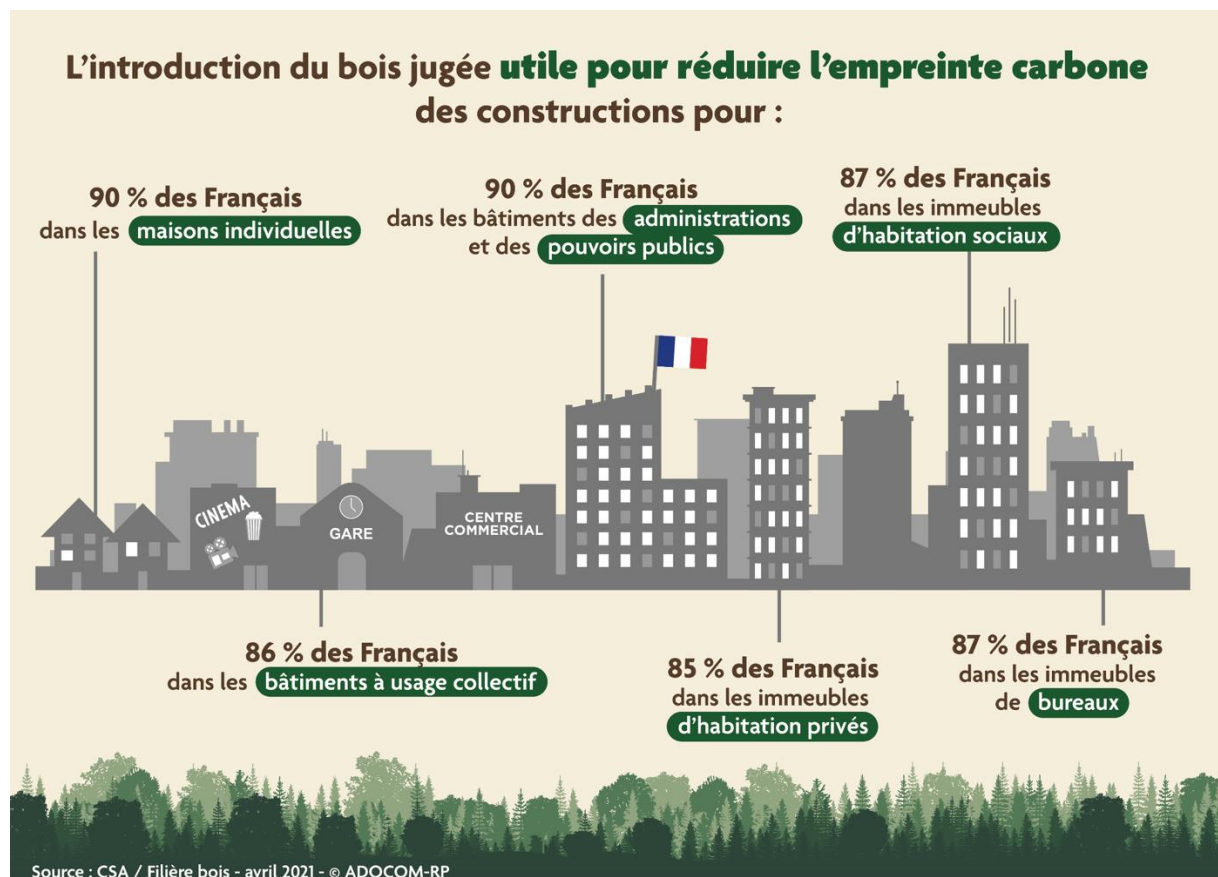
Les Français confiants dans la gestion durable des forêts

Une majorité de Français savent que les forêts françaises sont gérées de façon raisonnable et durable par les professionnels de la filière (74 %). Par ailleurs, ils sont plus de 8 sur 10 (82 %) à s'accorder à dire que la filière bois est source d'emplois non délocalisables.



Un matériau à développer dans tous les types de bâtiments

Une large majorité de la population pense que le bois devrait être davantage utilisé dans tous les types de construction afin de réduire leur empreinte carbone, à commencer par les bâtiments des administrations et des pouvoirs publics (90 %), au même titre que les maisons individuelles (90 %). Arrivent ensuite les immeubles de bureaux (87 %), les immeubles d'habitation des bailleurs sociaux (87 %), suivis des bâtiments à usage collectif (gares, cinémas, centres commerciaux, hôtels...) (86 %) et les immeubles privés d'habitat collectif (85 %).



LA RE2020 : UNE RÉGLEMENTATION POUR RÉDUIRE LES ÉMISSION CARBONE DU BÂTIMENT

La Réglementation environnementale 2020 est prévue de la loi ELAN (loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 16 octobre 2018. Son enjeu majeur est de diminuer significativement les émissions de carbone du bâtiment et de mettre le secteur sur la voie de la neutralité carbone. La RE2020 repose donc sur une transformation progressive des techniques de construction, des filières industrielles et des solutions énergétiques, afin de maîtriser les coûts de construction et de garantir la montée en compétence des professionnels.

La RE2020 poursuit trois objectifs :

- 1- La diminution de l'impact carbone des bâtiments et constructions neuves,
- 2- La poursuite de l'amélioration de leur performance énergétique
- 3- La garantie de la fraîcheur de ces bâtiments pendant les étés caniculaires.

Quels sont les bâtiments concernés ?

La réglementation concernera, sauf exception, les logements dont les permis de construire seront déposés postérieurement à cette date. La première échéance d'entrée en vigueur concernera les logements. L'application aux bureaux et bâtiments d'enseignement se fera en 2022. Les bâtiments tertiaires plus spécifiques feront l'objet d'un volet ultérieur de la réglementation.

Une innovation méthodologique majeure :

l'analyse en cycle de vie dynamique

En bref, cette méthode de calcul de l'impact carbone des matériaux de construction pondère les émissions de carbone en fonction de leur temporalité : les émissions ayant lieu au début du cycle de construction, c'est-à-dire actuellement, alors que l'urgence climatique est la plus pressante, sont pénalisées. Cette méthode innovante permet de restituer l'impact bénéfique des matériaux biosourcés dans la décarbonation des bâtiments puisqu'elle reconnaît leur rôle de captation et de stockage du carbone biogénique. Cette méthodologie encourage donc l'innovation et la mixité des matériaux de construction.

Processus d'élaboration :

L'État a lancé en 2017 l'expérimentation E+/C-, pour caractériser les bâtiments à la fois sobres en énergie et en carbone, servant ainsi de point de départ pour élaborer la RE2020. Les acteurs de la construction ont pu travailler sur un indicateur carbone en cycle de vie, ce qui a permis de calibrer la réglementation environnementale.

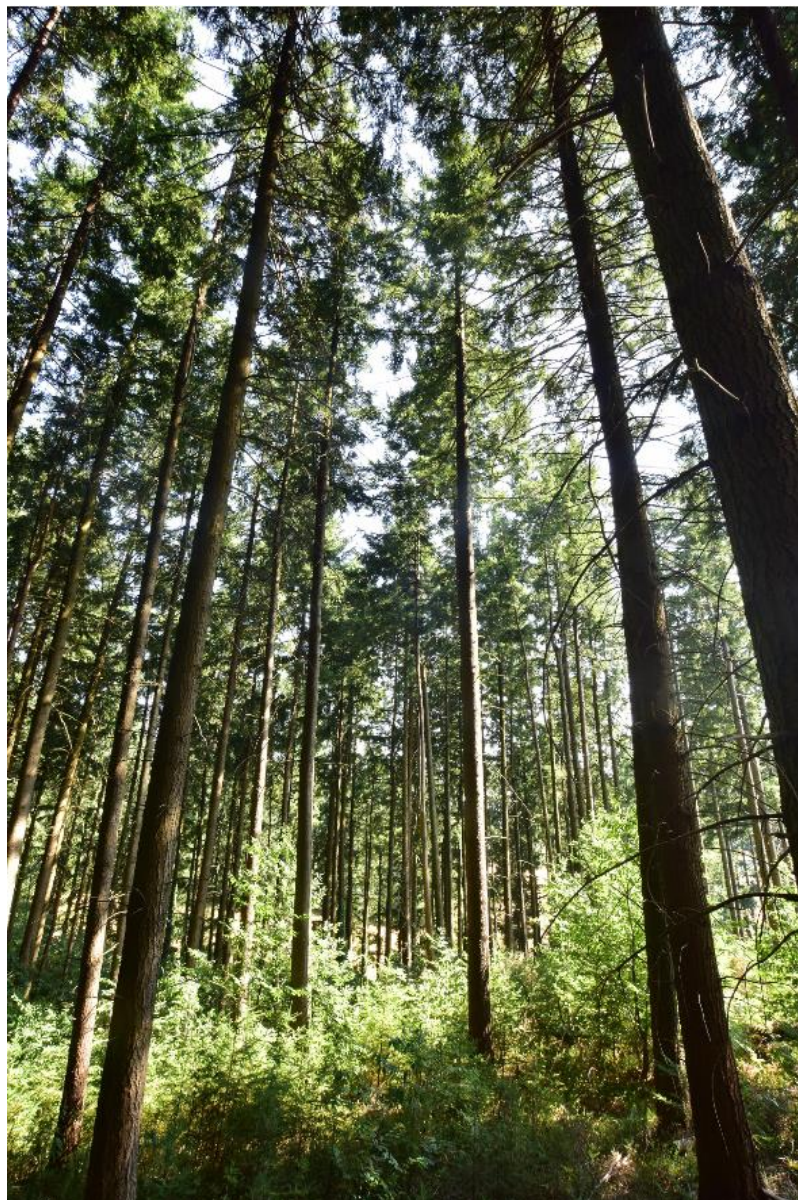
Une première version des arbitrages retenus par le gouvernement a été présentée à l'automne 2020. Puis à l'issue d'une phase de concertation de quelques mois, la version définitive a été présentée le 18 février 2021 par les ministres Barbara POMPILI et Emmanuelle WARGON. La RE2020 est désormais prête pour entrer en vigueur au 1er janvier 2022.

Calendrier : une trajectoire progressive de diminution des émissions lors de la construction

La réglementation sera progressivement de plus en plus exigeante, de son entrée en vigueur au 1er janvier 2022, jusqu'à 2031 avec trois jalons prévus en 2025, 2028 et 2031 qui constituent autant de marches de rehaussement des exigences.

Pour aller plus loin que la RE2020 : un label mieux disant

Une concertation a été annoncée pour l'élaboration d'un label d'État, qui sera mis en place postérieurement à la RE2020. Il permettra à ceux qui le souhaitent, maîtres d'ouvrage publics ou privés, d'aller plus loin dans l'exigence environnementale et de préfigurer les bâtiments de l'après-demain.



[STRATÉGIE]

LE PLAN AMBITION BOIS CONSTRUCTION 2030 : LA FILIÈRE BOIS FRANÇAISE ENGAGÉE EN 10 POINTS

Consciente de l'enjeu historique auquel doit impérativement répondre la RE2020, la Filière Bois Construction se mobilise pour apporter sa contribution à l'effort collectif nécessaire à la décarbonation de la construction française. C'est pourquoi les acteurs de la forêt et du bois-construction se sont solennellement engagés en février dernier auprès des élus, du Gouvernement et de leurs partenaires en lançant le « Plan Ambition Bois-Construction 2030 ».

Ils ont pris 10 engagements concrets pour faciliter la transition du secteur du bâtiment vers la neutralité carbone, du renouvellement des arbres à la fin du cycle de vie du bois de construction. Ces engagements stratégiques portent sur la formation, l'emploi, l'investissement, la recherche et le développement, le développement de l'offre en bois français, l'implantation dans les territoires, la mixité des matériaux, la gestion durable de la forêt, la réduction des coûts et enfin le recyclage du bois en fin de vie.

**PLAN AMBITION
BOIS CONSTRUCTION
2030**

1 Un objectif
Le bois est le matériau renouvelable et biosourcé de la transition écologique par excellence. La neutralité carbone en 2050 suppose donc un usage renforcé du bois et des matériaux biosourcés dans le cadre d'une mixité des matériaux.

2 Une ambition
10 engagements pour répondre aux attentes environnementales dans l'acte de construire.

Commissariat général à l'égalité des territoires
Conseil national de l'Industrie
France Bois Forêt
INTERPROFESSION NATIONALE
FBIE
France Bois Industrie Entreprises
FB FIBOIS FRANCE

La filière bois construction, convaincue que l'enjeu de la décarbonation réunira l'ensemble des métiers de la construction autour d'une vision durable et circulaire de la vie du bâtiment, démontre ainsi qu'elle sera au rendez-vous de la RE2020 et apportera tout son concours à l'avènement d'un secteur de la construction exemplaire. La mixité assumée des solutions constructives et des matériaux ainsi qu'une accélération des mises en chantier dès que l'incertitude sur les derniers arbitrages de la RE2020 sera levée, profiteront économiquement à l'ensemble de la construction. Pour la seule filière bois, ce marché de la construction mixte représente déjà plus de 10 milliards d'euros de valeur ajoutée créée annuellement et 205 000 emplois directs sur les marchés finaux de la construction durable et bas carbone.

Le « Plan Ambition Bois-Construction 2030 » : une réponse à la RE 2020

La RE2020 doit permettre au secteur du bâtiment d'accélérer sa transition vers la neutralité carbone et de participer à l'effort collectif de décarbonation complète de l'économie. Cette transition et cet objectif ambitieux constituent un remarquable accélérateur d'innovation et de mixité des matériaux, synonyme de valeur ajoutée supplémentaire pour les métiers et l'économie de la construction.

L'enjeu est de taille pour le secteur du bâtiment, toujours régi par une norme antérieure aux Accords de Paris sur le Climat – la RT2012 - et frappé par la crise sanitaire et économique. La réussite de cette transition passe donc à travers la RE2020 par l'innovation et une mixité accrue des matériaux. Dans ce contexte la part du bois et des matériaux bio-sourcés est inévitablement appelée à rapidement s'accroître.

10 engagements pour accélérer la transition écologique

Aucun matériau n'est aussi vertueux que le bois et les matériaux biosourcés pour réduire rapidement et durablement l'empreinte carbone du bâtiment. Le « Plan Ambition Bois-Construction 2030 » témoigne de la capacité de la filière bois-construction à répondre à la hausse de l'utilisation des matériaux bois et biosourcés. Il rassemble ses 10 engagements pour accompagner l'ensemble des professionnels de la construction dans la transition qui s'annonce :

1. **Former** : *« Nous nous engageons à accompagner, dans l'acte de construire, les opérateurs de la famille des bâtisseurs en lien avec les organismes de formation. Nous nous engageons également dans un effort de formation continue de nos professionnels, de l'amont à l'aval. »*
2. **Développer l'emploi** : *« Nous nous engageons, en augmentant nos capacités de production, à développer l'emploi et à produire de la valeur ajoutée. »*
3. **Mobiliser les volumes** : *« Nous nous engageons à favoriser les investissements liés au développement des usines de première et de deuxième transformation vers des produits mixtes, combinant le bois à d'autres matériaux, afin de répondre aux exigences du marché en termes de volume. »*
4. **Investir en recherche et développement** : *« Nous nous engageons vers un effort constant en matière de recherche et développement, allant de l'ingénierie à la conception de produits et systèmes constructifs novateurs, afin de favoriser l'essor des marchés de la construction bois et biosourcée. »*
5. **Développer l'offre en bois français** : *« Nous nous engageons à favoriser la construction de logements bas-carbone avec une priorité donnée au bois français. »*
6. **Soutenir l'économie des territoires** : *« Nous nous engageons à développer des acteurs industriels de référence et des capacités de transformation au cœur des territoires français. »*

7. **Favoriser la mixité des matériaux** : « Nous nous engageons à relever le défi de l'accroissement de la mixité des matériaux auprès des entreprises de la construction, forts de tous les acquis des programmes démonstrateurs menés depuis plusieurs années. »
8. **Planter et replanter** : « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de garantir le renouvellement de la forêt française. »
9. **Réduire les coûts** : « Nous nous engageons à maintenir un effort constant afin de massifier l'utilisation du bois et investir dans des outils de production pour diminuer les coûts. »
10. **Recycler le bois en fin de vie** : « Nous nous engageons à investir dans les usines biomasse et à optimiser l'utilisation des produits bois en fin de vie. »

À RETROUVER EN ANNEXE :
**L'INTÉGRALITÉ DU « PLAN AMBITION BOIS-CONSTRUCTION
2030 »**



LA FILIÈRE FORÊT-BOIS : UN RÔLE ÉCONOMIQUE MAJEUR EN FRANCE

La filière forêt-bois source d'activités dans toute la France

La filière bois-construction fait partie d'une filière au rôle économique majeur en France : la filière forêt-bois, qui relève à la fois du secteur de l'agriculture et de l'environnement avec la sylviculture et de l'industrie avec les activités de 1^{ère} et de 2^e transformation du bois. Les différentes entreprises de ce secteur économique sont implantées sur tout le territoire français. La filière représente un total de près de 393 000 emplois directs et indirects, soit 12,5 % des emplois de l'industrie manufacturière. Elle réalise chaque année environ 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 26 milliards de valeur ajoutée.



Un patrimoine forestier en croissance

En France métropolitaine, la superficie forestière s'accroît fortement depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle. Elle est passée de 8,9 millions d'hectares en 1840 à 16,8 en 2018. La forêt couvre désormais 31% du territoire contre environ 26 % en 1990. C'est l'occupation du sol la plus importante après l'agriculture. Cette extension de la superficie forestière est plus particulièrement visible sur le grand arc méditerranéen et la Corse, la Bretagne et les Pays-de-la-Loire.

Les forêts françaises sont gérées de façon durable et responsable. Chaque année, le bois récolté ne représente que 60 % de l'accroissement de la forêt, qui grandit et s'étend chaque année.

La France : 1^{ère} forêt de feuillus d'Europe

La forêt française représente aujourd'hui, avec 2,75 milliards de m³ sur pied, le 3^e stock forestier européen de bois derrière l'Allemagne et la Suède. Ce capital a cru de presque 50% dans les 30 dernières années selon l'inventaire forestier national.

De plus, la France a la particularité d'abriter la 1^{ère} forêt de feuillus d'Europe. Composée aux 2/3 de feuillus, la forêt française est aussi composée de résineux et environ 130 essences différentes ont été recensées sur le territoire. Les conditions climatiques, géologiques et topographiques de notre pays sont à l'origine de cette biodiversité. À l'inverse des forêts des Pays Scandinaves généralement mono-essence, la France se distingue ainsi par sa large gamme de résineux (pin maritime, pin sylvestre, épicéa, sapin, douglas) et ses ressources variées en bois d'œuvre.



Comité Stratégique
de Filière Bois



Sandra, Anaïs & l'Équipe ADOCOM-RP – Service de Presse –

vous remercient de votre attention.

Tél. 01 48 05 19 00 – Courriel : adocom@adocom.fr



AGENCE DOGNIN COMMUNICATION

11 rue du Chemin Vert - 75011 Paris - Tél : 01.48.05.19.00 - Fax : 01.43.55.35.08

e-mail : adocom@adocom.fr - site : www.adocom.fr

Qualification : Agence Certifiée OPQCM